



24 ans d'action pour et par les jeunes

**LA FILIÈRE THERMIQUE : À OUBLIER POUR
GARANTIR L'AVENIR CLIMATIQUE DES
GÉNÉRATIONS FUTURES**

MÉMOIRE

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE SUR LE
PROJET DE CENTRALE DE COGÉNÉRATION DE BÉCANCOUR PAR
TRANSCANADA ENERGY LTD.**

DÉCEMBRE 2003

Ce mémoire a été préparé par des jeunes âgés de 18 à 35 ans actifs dans le milieu environnemental et préoccupés par le fait qu'ils devront vivre avec les décisions d'aujourd'hui et les problèmes/solutions de demain.

Le principal artisan de ce mémoire est :

Robert Ménard	Président ENvironnement JEUnesse
	Étudiant – Sociologie Université du Québec à Montréal

Les personnes suivantes ont également contribué à la production du mémoire :

René Coignaud	Administrateur ENvironnement JEUnesse
	Étudiant – Sciences environnementales Université d'Ottawa

Martin Lacroix	Administrateur ENvironnement JEUnesse
	Agent de liaison Corporation St-Laurent
	M.Sc. Toxicologie environnementale Université du Québec à Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – PRÉSENTATION D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE	...3
PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT	...4
PARTIE III – NOTRE OPINION	...4
Les engagements du <i>Protocole de Kyoto</i>	...5
Le contexte global des changements climatiques	...5
La transparence fait défaut à Hydro-Québec	...6
L’énergie-drogue dans une société de surconsommation	...6
PARTIE IV – NOS RECOMMANDATIONS	...7
PARTIE V – CONCLUSION	...7
PARTIE VI – RÉFÉRENCES	...8

PARTIE I – PRÉSENTATION D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse est un organisme d’éducation relative à l’environnement et de loisir scientifique qui vise depuis plus de 24 ans à stimuler le développement d’une conscience écologique chez les jeunes, à les soutenir dans leurs actions environnementales et à développer chez eux une vision critique des sciences sur un plan économique, social, culturel et environnemental. ENvironnement JEUnesse est un réseau québécois de jeunes, de groupes de jeunes et d’intervenants qui oeuvrent en éducation relative à l’environnement et en loisir scientifique. ENvironnement JEUnesse, c’est la voix des jeunes environmentalistes au Québec pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels. Nos objectifs sont les suivants :

- ❑ Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu’ils puissent agir en tant qu’agents multiplicateurs dans leur milieu;
- ❑ Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux;
- ❑ Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l’intérieur et à l’extérieur de ce réseau;
- ❑ Concevoir, diffuser et mettre à jour des outils pédagogiques et de soutien à l’action pour les jeunes;
- ❑ Assurer le rayonnement d’ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l’éducation, de la jeunesse, du loisir scientifique et de l’environnement;
- ❑ Participer à des consultations et débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l’éducation relative à l’environnement.

Plusieurs thématiques sont couvertes par nos activités d’éducation relative à l’environnement et de loisir scientifique. Parmi celles-ci, nous abordons les enjeux alimentaires, les déchets-ressources, les changements climatiques, le transport durable, l’eau, la gestion environnementale en milieu scolaire, etc. Finalement, ENvironnement JEUnesse apporte sa contribution à plusieurs organismes publics et privés dont Action RE-buts – la Coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, l’Association québécoise pour la promotion de l’éducation relative à l’environnement (AQPERE), la Coalition québécoise pour une gestion responsable d’eau – Eau secours!, le Comité de suivi du plan d’action jeunesse 2002-2005, le Conseil régional de l’environnement de Montréal, le Fonds d’action québécois pour le développement durable (FAQDD), le Forum jeunesse de l’Île de Montréal, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), le Réseau canadien de l’environnement (RCE) et le Réseau environnemental des jeunes (REJ).

PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT

Il est assez évident de mentionner que l'intérêt de la jeunesse québécoise n'est pas de subir les contrecoups des changements climatiques suite à l'émission de gaz à effet de serre. L'intérêt des jeunes est de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures, ce qui passe inévitablement par une politique énergétique écologique.

À cet égard, ENvironnement JEUnesse est engagé depuis la fin des années 1980 dans le dossier de l'énergie par ses activités d'éducation auprès des jeunes, par la réalisation de plusieurs outils pédagogiques et par la mise en place de projets, auprès d'institutions scolaires et de maisons de jeunes, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la consommation d'énergie. Nous avons participé au débat public en 1995 sur l'énergie, aux audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2002 sur le renouvellement de permis d'Hydro-Québec pour l'opération de la centrale nucléaire Gentilly II et sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît, à Beauharnois, par Hydro-Québec, et aux audiences de la Commission des transports et de l'environnement en 2003 dans le cadre de la consultation générale sur la mise en oeuvre du *Protocole de Kyoto* au Québec. En tout, nous avons présentés plus d'une dizaine de mémoires lors de consultations publiques sur la problématique énergétique.

Nous avons également initié une coalition en 2001 de plus de cent organisations provenant de milieux politiques, industriels, étudiants, environnementales, et communautaires en faveur de la ratification rapide du *Protocole de Kyoto*. Nous avons aussi participé en 2002 au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), à Johannesburg, où nous avons fait valoir les préoccupations de la jeunesse québécoise sur la problématique énergétique auprès des délégations respectives du Québec et du Canada. Finalement, ENvironnement JEUnesse siège sur le conseil d'administration du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) qui nous représente devant la Régie de l'énergie.

PARTIE III – NOTRE OPINION

« Au Québec, le secteur de l'énergie subit depuis plusieurs années des transformations majeures, susceptibles de modifier en profondeur l'avenir aussi bien social et environnemental qu'économique de l'ensemble de la population » (GENDRON et VAILLANCOURT 1998 : 9). Cette citation provenant d'un livre publié en 1998 est toujours d'actualité dans le dossier énergétique global du Québec. Mais, au-delà du Québec, nous sommes d'avis que nous devons situer les choix énergétiques effectués ici dans le contexte plus large de l'environnement planétaire et des changements climatiques.

Il nous apparaît réducteur que de traiter le projet de centrale thermique de cogénération sans prendre en considération les défis qui se posent pour les générations présentes et futures par rapport aux changements climatiques. De ce fait, l'augmentation nette de 1,7 % des émissions de GES au Québec et de 0,21 % au Canada nous apparaît sans contredit déplorable, injustifiable et irresponsable. Nous ne pouvons pas comprendre comment un projet semblable peut voir le jour alors que la société canadienne et québécoise vient tout juste d'entrer dans un contexte de réduction des GES avec la ratification du *Protocole de Kyoto*. Tout projet qui vient à l'encontre des objectifs de ce protocole devrait être rejeté.

Les engagements du *Protocole de Kyoto*

Car, rappelons-le, même si le Québec bénéficie d'une position relativement enviable au niveau du bilan de GES émis par rapport à certaines autres provinces canadiennes, ce qui pourrait être utilisé comme prétexte pour justifier un tel projet, nous devons tout de même avoir l'objectif de réduire le plus possible les émissions de GES. D'autant plus que le *Protocole de Kyoto*, et l'objectif de réduire de 6 % sous le niveau de 1990, ne représente que la **première période d'engagement** dans le contexte plus large de la *Convention-cadre sur les changements climatiques*, adoptée à Rio en 1992. En effet, il faut réaliser que nous devons aller bien au-delà des objectifs du *Protocole de Kyoto* si nous voulons être en mesure de réguler le climat de façon à assurer un avenir aux générations futures. Alors que l'on parle souvent de coûts économiques comme une raison de ne pas agir en ce sens, un récent rapport affirme plutôt que le dépassement des objectifs du *Protocole de Kyoto* pourrait se traduire par des économies de près de 200 milliards de dollars au Canada seulement¹ !

Le contexte global des changements climatiques

En présentant un projet qui va clairement augmenter les émissions de GES au Québec et au Canada, nous avons l'impression que les changements climatiques ne sont pas considérés sérieusement par les promoteurs de la centrale. Pourtant, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que la température moyenne mondiale va augmenter de 1,4 à 5,8 degré Celsius entre 1990 et 2100 (GIEC 2001). Non seulement y aura-t-il augmentation des températures mais les changements climatiques auront de multiples conséquences : élévation du niveau de la mer, modifications des précipitations, sécheresses, inondations, incidences sur les ressources alimentaires et hydrauliques, perturbations des écosystèmes et de la biodiversité, bouleversements des établissements humains, et impacts sur la santé humaine (GIEC 2001). Les coûts engendrés au Québec par toutes modifications à notre environnement et notre habitat vont sans doute dépasser les quelques 118 millions de dollars que font miroiter les promoteurs de la centrale comme « avantage » pour justifier le projet. Face à toutes ces conséquences qui vont affecter notre vie mais aussi celles de nos enfants, l'urgence d'agir afin de

stabiliser le climat semble être une évidence pour la jeunesse. Cependant, nos aînés ne semblent pas partager cette impression puisque l'on nous présente un projet de centrale thermique qui va à l'encontre même des objectifs à atteindre dans le contexte global des changements climatiques.

La transparence fait défaut à Hydro-Québec

Parmi les avantages du projet, les promoteurs du projet font valoir que celui-ci permettra de répondre à la demande croissante d'électricité prévue par Hydro-Québec au cours des prochaines années. Encore une fois, il faut accepter bêtement le fait qu'il y aura croissance d'électricité sans se demander si cette croissance est vraiment valable puisque les différences entre la demande québécoise intérieure et l'exportation d'électricité demeurent ignorées. Depuis qu'Hydro-Québec s'est scindée en quatre en 2001 (BURCOMBE 2001), il est de plus en plus difficile d'avoir un portrait d'ensemble sur les agissements de notre société d'État et des arguments qu'elle utilise pour justifier ses actions. En effet, une des raisons est que la loi 116, adoptée en 2000, a modifié de façon radicale la loi constitutive de la Régie de l'énergie en enlevant la juridiction qu'elle avait sur la production d'électricité et en retirant à celle-ci l'obligation de tenir compte des préoccupations environnementales dans ces travaux (BURCOMBE 2001).

Conséquemment, les possibilités d'avoir recours aux audiences de la Régie pour examiner la production d'énergie ont été amputées et Hydro-Québec peut agir sans que la société civile puisse profiter d'une contre-expertise. Pourtant, celle-ci serait un avantage sans équivoque pour faire des choix éclairés comme en témoigne par exemple le mémoire présenté lors de la Commission parlementaire sur le *Protocole de Kyoto* par le Syndicat professionnel des scientifiques de l'Institut de recherche en électricité du Québec qui affirmait que l'on pourrait retrancher plus de 5 TWh à notre consommation actuelle d'électricité par des mesures d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique et que l'on pourrait aussi récupérer « une partie significative des 38 TWh d'énergie thermique « résiduelle » produits par les centrales de production d'énergie dans le secteur industriel »ⁱⁱ.

L'énergie-drogue dans une société de surconsommation

Plus important encore, même si la croissance d'électricité pour le Québec s'avère réelle, le réflexe de vouloir répondre à cette demande sans trop y réfléchir peut s'avérer très dommageable pour notre environnement. Surtout en situant la demande québécoise dans le contexte planétaire où la demande mondiale d'énergie pourrait augmenter de 65 % entre 1995 et 2020 (SACQUET 2002) si les politiques énergétiques ne sont pas modifiées dans une perspective écologique. Une telle augmentation aurait des répercussions presque démentielles sur le climat si nous ne changeons pas notre rapport à l'énergie. Car, il faut situer l'énergie dans le contexte social plus large qu'est la société de surconsommation. La demande

d'énergie n'augmente pas en fonction d'une quelconque loi naturelle mais est plutôt fonction de nos modes de vie.

Dans une société où la surconsommation est constamment valorisée, et ce à un âge de plus en plus jeune, il n'est pas surprenant que l'on assiste à une augmentation de la demande d'énergie puisque le mode de vie productiviste et consumériste dépend fortement de l'électrification des biens de consommation et des loisirs (télévision, jeu vidéo, ordinateur, etc.) mais aussi d'une production énergivore, l'aluminium étant un exemple d'industrie éloquent à cet égard. C'est d'autant plus vrai alors que l'informatisation de la société prônée par plusieurs décideurs politiques et économiques accroît considérablement notre dépendance à l'énergie. Une réévaluation de notre production énergétique ne serait pas complète sans considérer ce contexte sociétal où la croissance de la production et de la consommation est presque louangée quotidiennement.

PARTIE IV – NOS RECOMMANDATIONS

ENvironnement JEUnesse est d'avis que le projet présenté est injustifiable. Conséquemment, ENvironnement JEUnesse recommande au BAPE et au gouvernement du Québec les actions suivantes :

- ❑ Abandonner le projet de centrale thermique de cogénération de Bécancour;
- ❑ Établir les politiques énergétiques québécoises en fonction d'énergies renouvelables tels que le solaire, l'éolien et le géothermique;
- ❑ Mettre en place de véritables programmes d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique pour l'ensemble des secteurs résidentiels, industriels, commerciaux, et institutionnels;
- ❑ Rétablir les pleins pouvoirs de la Régie de l'énergie afin que la production d'électricité et que les considérations environnementales soient remises sous sa juridiction;
- ❑ Mettre sur pied une commission d'enquête sur la consommation, la production de masse et leurs effets sur l'environnement afin d'évaluer les pressions à la surconsommation, qui se traduisent par l'augmentation de la demande énergétique, et les mesures à mettre en œuvre pour réduire la consommation.

PARTIE V – CONCLUSION

Une politique énergétique écologique du Québec doit se traduire par une prise en compte du défi des changements climatiques. À cet égard, la filière des centrales thermiques doit être abandonnée puisqu'elle va à l'encontre des objectifs de réduction des GES. ENvironnement JEUnesse propose 5 recommandations qui visent à favoriser les alternatives au niveau des énergies renouvelables, des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique mais aussi par rapport à un mode de vie plus écologique. À notre avis, c'est

l'avenir des générations futures qui est en jeu par les choix énergétiques du Québec contemporain et nous espérons que les décideurs feront les choix qui s'imposent pour garantir cet avenir.

PARTIE VI – RÉFÉRENCES

BURCOMBE, J. (2001). Énergie : La passoire réglementaire. *Le Bouquet écologique*, 14(4), 11-13.

GENDRON, C. et VAILANCOURT, J.-G. (1998). *L'Énergie au Québec – Quels sont nos choix?* Montréal : Écosociété.

GRUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT. (2001). *Changements climatiques 2001 : Rapport de synthèse – Résumé à l'intention des décideurs*. Wembley : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

SACQUET, A.-M. (2002). *Atlas mondial du développement durable*. Paris : Autrement.

ⁱ Voir le site :

http://www.davidsuzuki.org/Campaigns_and_Programs/Climate_Change/News_Releases/newsclimatechange10020201.asp

ⁱⁱ Voir le site : <http://www.menv.gouv.qc.ca/air/changement/kyoto/memoires/SPS%20IREQ.pdf>